



## Viabilité , cout prévu dépassé et de loin .

Par **wave**, le **26/02/2011** à **07:31**

Bonjour,

Nous venons d'acheter avec ma compagne une parcelle de 300m<sup>2</sup> , sur un terrain de 1300m<sup>2</sup> viabilisé. Ce terrain a été divisé en 3 lot avec géomètre , permis de construire valant division en pleine jouissance ...

Nous étions obligé de prendre le constructeur avec lequel l'agence immobilière travaillé , donc en gros ces un PAC terrain construction avec contrat .

Nous notre terrain devait récupérer la viabilité existante , pour les autres 5000euro était prévu dans leur près.

Les 3 villa sont fini , reste plus qu'a raccorder au réseaux et là ca se complique . Nous aurions dû aménager ce week-end sauf que la viabilité n'est plus possible a ce prix là . On nous explique qu'il a un mauvais calcul à la base et que ça ferait 24000euro TTC / 3 . Sachant que les 2 autres couple ont 5000euro . 14000euro/3.

J'espère avoir bien exposé mon souci .  
Donc j'ai 2/3 question.

- A qui la faute ? Notaire? Agence immo ? Constructeur ? Société de voirie qui c'est planter dans le devis ?

-Puis-je payé ( on est obligé de rentrer au plus vite car 2 loyer... ) et après me retourner contre le fautif?

-Sont ils obligé de respecter les sommes prévu dans le contrat d'achat ?

Bon j'en reste là pour le moment ,

merci pour vos future réponse .